



Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Rouen, le 16 mars 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le littoral du département de la Seine-Maritime sera touché par les grandes marées **du 21 au 23 mars prochains** avec un coefficient maximum **pouvant atteindre 119 le dimanche 22 mars**.

La combinaison de coefficients de marée importants et de conditions météorologiques défavorables pourraient entraîner **des submersions marines et avoir pour conséquence des projections de galets**.

La vitesse de la montée des eaux peut surprendre les promeneurs qui risquent de se laisser piéger au pied des falaises.

Pierre-Henry Maccioni, préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime appelle à **une extrême vigilance**, notamment les **promeneurs et les pêcheurs à pied**.

Recommandations pour les pêcheurs à pied

- veiller à informer des proches de l'endroit où vous allez,
- assurez-vous de ne pas trop vous éloigner, **consultez et respectez les horaires de remontée de la marée (qui sera plus rapide)**,
- prudence pour ne pas être piégé en pied de falaise (à marée haute),
- emportez de quoi prévenir les secours le cas échéant, (pompiers **18**, gendarmerie/ police **17**)

Conseils de Bison Futé

- Consultez les horaires de marée (munissez-vous d'un téléphone portable pour joindre les secours en cas de difficultés),
- **portez une attention particulière aux vagues-submersion**
- en cas de déclenchement du dispositif d'alerte, évitez de circuler en bord de mer, à pied ou en voiture,
- Ne vous engagez pas à pied ou en véhicule dans une zone déjà inondée, ne pratiquez pas d'activités nautiques ou de baignade,
- Pour les riverains : en cas d'inondation, pensez à couper l'électricité. Éloignez préventivement votre véhicule de la zone à risque,

météo : vigilance.meteofrance.com - horaires des marées : www.horaire-maree.fr

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14 – fax 02 32 76 54 55
7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex
site Internet: www.seine-maritime.gouv.fr twitter : @prefet76
courriel : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr